

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

**Présents** : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, N. VIOLLET, L. PITTNER, C. BOUVARD, E. COUTURIER, F. PRAS, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN

**Absent excusé** : Mr Henri REYNAUD

**Secrétaire de séance** : Mr Emmanuel BLANC

### CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Le Maire rappelle l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

« Le Conseil Municipal peut constituer, pour des affaires ponctuelles, ou pour la durée du mandat, des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Convoquées par le Maire, les commissions désignent, lors de leur première réunion, un vice-président qui peut les réunir et les présider si le maire est absent ou empêché ».

Il est donc procédé à la constitution des commissions municipales :

#### **. Commission d'appel d'offres (articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics) :**

Outre le Maire, Président de droit, la commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants (commune de moins de 3 500 habitants).

Ont été élus :

- **membres titulaires** : Mr Jean-François MARTINE - Mr Emmanuel BLANC - Mr Luc PITTNER
- **membres suppléants** : Mme Catherine BOUVARD - Mr Florent PRAS - Mr Clair RENARD

#### **Commission des Finances :**

- **membres** : Mr Jean-François MARTINE - Mr Emanuel BLANC - Mme Nadine VIOLLET - Mr Henri REYNAUD – Mr Luc PITTNER – Mr Clair RENARD

#### **Commission Forêt :**

- **membres** : Mr Emmanuel BLANC – Mr Eric COUTURIER – Mr David PORTERET  
Mr Clair RENARD – Mr Serge MACRE

#### **Responsables des coupes affouagères :**

Forêt de Belmont : Mr David PORTERET  
Forêt de Bioléaz : Mr Eric COUTURIER

#### **Commission agricole – environnement – urbanisme – assainissement :**

- **membres** : Mr Emmanuel BLANC – Mme Nadine VIOLLET – Mr Luc PITTNER – Mme Catherine BOUVARD - Mr Eric COUTURIER – Mr David PORTERET

***Commission travaux, sécurité et gestion du matériel :***

- . **membres** : Mr Jean-François MARTINE – Mr Henri REYNAUD – Mr Clair RENARD  
Mr Eric COUTURIER – Mr Luc PITTNER – Mr Florent PRAS –  
Mr Serge MACRE – Mr Zéphir FOURNIER

***Commission culturelle et communication :***

(Site Internet – bulletin municipal – lien avec les associations et les jeunes)

- . **membres** : Mr Jean-François MARTINE - Mr David PORTERET -  
Mr Clair RENARD - Mme Catherine BOUVARD -  
Mr Francis HINDERSCHIETT - Mr Zéphir FOURNIER

***Commission de recrutement – gestion des ressources humaines :***

- . **membres** : Mr Jean-François MARTINE – Mr Emmanuel BLANC – Mr Luc PITTNER  
Mme Nadine VIOLLET – Mr Serge MACRE – Mr Eric COUTURIER –

***Commission Gestion de la salle polyvalente, des églises et des cimetières :***

- . **membres** : Mme Nadine VIOLLET – Mme Martine VENIN – Mr Zéphir FOURNIER  
Mr Francis HINDERSCHIETT – Mr Serge MACRE

***Commission scolaire :***

- . **membres** : Mr Jean-François MARTINE – Mme Nadine VIOLLET –  
Mr Clair RENARD - Mr David PORTERET –  
Mr Francis HINDERSCHIETT

**NOMINATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :**

***Délégués communaux auprès du Syndicat des Eaux du Bas-Valromey :***

Ont été élus à la majorité absolue :

- **membres titulaires** : Mr Francis HINDERSCHIETT – Mr Zéphir FOURNIER
- **membres suppléants** : Mme Martine VENIN – Mr Clair RENARD

***Délégués communaux auprès du Syndicat Intercommunal de l'Albarine (SIABVA) :***

- **membres titulaires** : Mr Emmanuel BLANC – Mr Eric COUTURIER
- **membres suppléants** : Mme Nadine VIOLLET – Mr Francis HINDERSCHIETT

***Délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e communication de l'Ain (S.I.E.A.) :***

- **membre titulaire** : Mr Jean-François MARTINE
- **membre suppléant** : Mr Clair RENARD

***Proposition de délégués communaux auprès du Sivom du Bas-Bugey :***

- **délégués titulaires** : Mr Jean-François MARTINE – Mr Florent PRAS
- **délégués suppléants** : Mr Eric COUTURIER – Mr David PORTERET

*La validation officielle de ces délégués aura lieu en réunion de conseil communautaire*

***Proposition de délégués communaux auprès du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Séran :***

- **déleguée titulaire** : Mme Nadine VIOLLET
- **déleguée suppléante** : Mme Pauline GODET

***Représentants de la commune auprès de la SEMCODA :***

- **assemblée spéciale des communes actionnaires** : Mme Catherine BOUVARD
- **assemblées ordinaires ou extraordinaires** : Mme Pauline GODET, représentante légale de la commune, avec possibilité de délégation à Monsieur Francis HINDERSCHIETT.

***Représentante de la commune auprès du Syndicat Intercommunal AGEDI :***  
Madame Pauline GODET

***Nomination d'un correspondant défense :*** Mr Clair RENARD

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) :**

**Composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

- . **Le Maire** : Président de droit ;
- . **4 membres minimum ou 8 membres maximum** élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- . **4 membres minimum ou 8 membres maximum** (en nombre égal à celui des membres élus par le Conseil Municipal) extérieurs au Conseil Municipal, nommés par le Maire.

**Le Conseil Municipal fixe à cinq** le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

**Ont été élus à la majorité absolue :**

Mr Jean-François MARTINE – Mme Nadine VIOLLET – Mr Francis HINDERSCHIETT  
Mme Catherine BOUVARD – Mr Zéphir FOURNIER.

En ce qui concerne les membres extérieurs au Conseil Municipal, nommés par le Maire, une priorité devra être donnée aux représentants des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées, des associations de personnes handicapées ainsi qu'à une personne participant à des actions dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

## FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, avec effet au 30 mars 2014, date de l'installation du Conseil Municipal, de fixer le montant des indemnités de fonction à verser au Maire et aux trois Adjointes comme suit :

- **Pour le Maire, Pauline GODET :** taux maximal de 31 % de l'indice brut 1015 (commune de 500 à 999 habitants), soit une indemnité mensuelle brute de 1 178,45 € ;
- **Pour le 1<sup>er</sup> Adjoint : Mr Jean-François MARTINE :**  
Taux maximal de 8,25 % de l'indice brut 1015 (commune de 500 à 999 habitants)  
Soit une indemnité mensuelle brute de 313,62 €
- **Pour le 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mr Emmanuel BLANC :**  
Taux maximal de 8,25 % de l'indice brut 1015 (commune de 500 à 999 habitants)  
Soit une indemnité mensuelle brute de 313,62 €
- **Pour le 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nadine VIOLLET :**  
Taux maximal de 8,25 % de l'indice brut 1015 (commune de 500 à 999 habitants)  
Soit une indemnité mensuelle brute de 313,62 €

## DELEGATION AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Madame le Maire expose à l'assemblée que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122.22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour et une abstention, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire, les délégations suivantes :

- 1°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget (4<sup>ème</sup> alinéa) ;
- 2°) - passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre correspondantes (6<sup>ème</sup> alinéa) ;
- 3°) – prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (8<sup>e</sup> alinéa) ;
- 4°) - Intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions (16<sup>ème</sup> alinéa).

## DELIBERATIONS POUR PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT :

Madame le Maire expose que trois factures d'investissement sont en instance de paiement et ne peuvent pas être réglées puisque le budget 2014 n'a pas encore été voté. Il s'agit de deux factures émanant de l'Entreprise DRIZET et d'une facture émanant de l'Entreprise JACQUET Pascal. Elle précise, toutefois, que ces factures peuvent être payées si le Conseil délibère favorablement dans ce sens.

Après délibération et examen de ces factures, le Conseil Municipal émet un avis favorable au paiement, avant le vote du budget, des trois factures d'investissement présentées.

## TRANSPORT SCOLAIRE RENTREE DE SEPTEMBRE 2014 :

Madame le Maire rappelle le projet de modification de la carte scolaire, suite au départ de la commune d'Artemare qui a quitté la Communauté de Communes du Valromey au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Le transport scolaire ne devrait s'effectuer qu'à destination du seul site de Champagne et non plus à destination d'Artemare. Madame le Maire précise que ce dossier est à l'étude au service des transports scolaires du Conseil Général de l'Ain afin de respecter au mieux le code de l'éducation. Un courrier vient d'être adressé à l'attention de Madame Delphine AVOCAT, Directrice du service des transports scolaires auprès du Conseil Général, sollicitant une information officielle afin de pouvoir renseigner utilement les parents d'élèves.

### **ORGANISATION D'UNE REUNION PUBLIQUE POUR LA FIBRE OPTIQUE :**

Madame le Maire expose que le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e communication de l'Ain (SIEA) a prévu l'organisation d'une réunion publique pour le raccordement au réseau public fibre optique permettant ainsi l'accès au très haut débit. Cette réunion se tiendra dans la salle polyvalente Mercredi 23 Avril 2014 à 19 h 00. A cet effet, des tracts publicitaires seront déposés dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### ***. Mur de soutènement de la voie communale du Caton :***

Le Conseil Municipal est informé de la restauration de ce mur de soutènement effectuée par l'Entreprise DRIZET pour un montant TTC de 10 512 Euros.

Courant novembre 2013, il avait été demandé à Monsieur JOURNET de participer pour moitié aux frais de restauration de ce mur ou, tout du moins, de financer la mise en place d'une barrière sur ce mur. Après délibération, le Conseil Municipal décide de rencontrer Monsieur JOURNET pour déterminer avec lui la solution la plus adaptée.

#### ***. Demande de subvention du Sou des Ecoles d'Artemare :***

Madame le Maire expose qu'une demande de subvention, émanant du Sou des Ecoles d'Artemare, vient d'être déposée pour participer financièrement au séjour d'une classe découverte devant avoir lieu. Cinq élèves de la commune sont concernés par cette sortie. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer au Sou des Ecoles d'Artemare la somme de 250 Euros, soit 50 € par élève.

#### ***. Réunion organisée par la Gendarmerie :***

Monsieur Francis HINDERSCHIETT représentera la commune à la réunion organisée par la Gendarmerie Mardi 8 Avril 2014 à 18 H 00 à CULOZ.

#### ***. Réunions programmées prochainement :***

- Mercredi 9 Avril 2014 : Réunion de la commission des travaux à 13 h 30 pour le chantier Mairie – photovoltaïque
- Samedi 12 Avril 2014 à 14 h 00 : réunion de la commission « Gestion de la salle polyvalente »
- Mercredi 16 Avril : 14 H 30 : réunion chantier Mairie – photovoltaïque  
15 h 30 : commission gestion des ressources humaines (gestion des agents techniques)
- Jeudi 17 Avril 2014 à 9 h 00 : réunion de la commission des finances en présence de Madame le Receveur Municipal.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 28 Avril à 20 h 30**